

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 08
- votants : 12
- absents : 07
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Date de convocation :
04 mars 2022

Séance du 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars à 20 heures

Date d'affichage :
04 mars 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Étaient présents : Ms, Bernard BOILLOT, Bertrand FOLIN, Patrick GALLEF, Dominique GUIGUEN, Éric TOURNIER, Christian MALAVAU, Patrick SAUGET, Paul-Emile DEVILLAIRS ;

Excusés : Mme Emilie MARCOLINI M. (a donné procuration à M. Guy ROUX), M. Cédrik CARON (a donné procuration à Patrick Sauget), Mme Solène DENISOT (a donné procuration à Patrick GALLEF), M. Aurélien FAIVRE, M. Guy ROUX (a donné procuration à Éric Tournier), Mme Charlène TOUSSAINT-JULLIEN, Mme Laurence VAN HECKE (a donné procuration à Dominique GUIGUEN).

Monsieur Dominique GUIGUEN a été nommé secrétaire

N° 2022-007

Objet : Vote du budget primitif 2022-Budget Chaufferie

Le Maire présente le budget primitif chaufferie 2022 qui s'établit comme suit et qui est accepté:

<i>Fonctionnement</i>	
- Dépenses	95 769,96 €
- Recettes	95 769,96 €
<i>Investissement</i>	
- Dépenses	63 778,54 €
- Recettes	63 778,54 €

N° 2022-008

Objet : Vote du budget primitif 2022-Budget Communal

Le Maire présente le budget primitif communal 2022 qui s'établit comme suit et qui est accepté à l'unanimité :

<i>Fonctionnement</i>	
- Dépenses	1 029 280,43 €
- Recettes	1 029 280,43 €
<i>Investissement</i>	
- Dépenses	1 219 116,07 €
- Recettes	1 219 116,07 €

N° 2022-009**Objet : Remboursement Lavières**

Le conseil municipal

- autorise le maire à rembourser les acomptes de réservation suivants :
 - o 900 à Mme ZOBENBULLER Agathe pour une location du 21 aout 2022
 - o 650 € à M VIALLOON Joris pour une location du 3 septembre 2022
 Conformément au règlement des Lavières

- Autorise le maire à annuler les facturations suivantes au profit de l'ADRM Rioz :
 - o 304.20€ Agathe pour une location du 28 juin 2021
 - o 305.15€ pour une location du 23 septembre 2021

- Décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de remise de M CHABOUD Philippe pour une location du 28 aout 2021

N° 2022-010**Objet : Règlement de la salle des Lavières**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le règlement des Lavières ci-joint comme présenté en annexe.

N° 2022-011**Objet : Tarification de la salle des Lavières**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la tarification de la salle des Lavières suivante :

Tarifs principaux de réservation			
	<i>Salle et cuisine</i>	<i>Petite salle</i>	<i>Armoire 100 couverts</i>
<i>Grand week-end / jeudi 17h au lundi 9h</i>	1100 €	300 €	40 €
<i>Petit week-end / vendredi 17h au lundi 9h</i>	850 €	300 €	40 €
<i>1 journée semaine / 8h à 20 h</i>	700 €	300 €	40 €
<i>½ journée semaine / 8h à 12h – 13h à 20h</i>	350 €	150 €	40 €

Tarifs principaux de réservation (*)			
	<i>Salle et cuisine</i>	<i>Petite salle</i>	<i>Armoire 100 couverts</i>
<i>Grand week-end / jeudi 17h au lundi 9h</i>	550 €	150 €	40 €
<i>Petit week-end / vendredi 17h au lundi 9h</i>	425 €	150 €	40 €
<i>1 journée semaine / 8h à 20 h</i>	350 €	150 €	40 €
<i>½ journée semaine / 8h à 12h – 13h à 20h</i>	175 €	75 €	40 €

- (*) habitants de Boulton
- (*) associations de Boulton (4 locations gratuites par an, hors frais de chauffage, électricité et ménage)
-

Cautions et acompte	
<i>Cautions pour non-respect de l'entretien</i>	250 €
<i>Cautions pour dégradation</i>	1000€
<i>Acompte par titre</i>	100 % du tarif de réservation

Charges et consommables		
Verres, couverts, tasses	unité	2€
Assiettes, couverts et plat de service, broc, carafe, corbeille et saladier	unité	5€
Légumier, plat ovale, soupière	unité	15€
Cadenas	unité	5€
Chaise	unité	70€
Clé	unité	40€
Table plainte	unité	229€
Forfait pour non-respect du règlement	unité	100€
électricité	kwh	0.43 €
Gaz	M3	6.59€
Eau		Tarif CCR en vigueur

N° 2022-012

Objet : Subventions aux associations

Après en avoir délibéré et selon les demandes formulées, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- *ADMR :* 400 €
- *Restaurant du cœur :* 100 €
- *Amicale des donneurs de sang de Rioz* 100 €
- *Souvenir français :* 100 €
- *Office des anciens combattants :* 100 €
- *Au gré des vents :* 500 €
- *Boult entrain* 500 €
- *Amicale pompiers* 500 €

N° 2022-013

Objet : Tarifs concession cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la tarification des concessions suivantes

Durée de la concession	Tarif (Cimetières 2m2 - Columbarium)
15 ans	120 €
30 ans	240 €
50 ans	480 €

N° 2022-014

Objet : Carte avantages Jeunes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de revente de la carte Avantage jeune de la région BFC à 2 €.

N° 2022-015

Objet : Tarifs Chaufferie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la tarification de l'abonnement et de la consommation au réseau de chaleur (Budget chaufferie) à compter d'octobre 2022

Abonnement	Tarif 2022
CCPR	3 749,38 €
MAIRIE	4 046,95 €
lgt 21	360,69 €
lgt 11	448,19 €
lgt 22	316,65 €
lgt 12	278,57 €
lgt 13	333,31 €
lgt 1	261,86 €
lgt 2	261,86 €
lgt 3	261,86 €
lgt 4	261,86 €
lgt 5	261,86 €
consommation en Mwh	94,50 €

Déposé, certifié et rendu exécutoire le 11 mars 2022
Le Maire,


Dominique GUIGUEN